



Lettre électronique adressée aux retraités de l'UNSA

N°22 - Septembre 2012

Sommaire

Rappeler nos exigences

*La France au bord
de la récession*

*Évolution des prix
à la consommation*

*Journée nationale
du CNRPA*

*Des propositions
inquiétantes*

*Rétablissement de l'AMD
dans la Fonction Publique*

*Comité de Direction
de la FERPA*

Rappeler nos exigences

Les organisations syndicales de retraités appellent l'ensemble des retraités à participer à une journée d'action le jeudi 11 octobre.

Nous devons rappeler au gouvernement et aux élus de la nation les fortes attentes des 15 millions de retraités.

Lors des élections législatives de mai dernier, nous avons interpellé les candidats sur la base de trois dossiers : le pouvoir d'achat, l'accès aux soins et la perte d'autonomie. Nos revendications n'ont pas changé et nous attendons des mesures urgentes pour améliorer la vie quotidienne des retraités.

Les retraités, dans leur grande majorité, ont parfaitement conscience des difficultés économiques que traverse notre pays actuellement.

Mais les organisations syndicales de retraités souhaitent attirer l'attention du gouvernement sur les difficultés réelles rencontrées par les retraités.

Des mesures doivent être prises pour résoudre le problème de la dégradation du pouvoir d'achat des retraités et, tout particulièrement, pour les retraités percevant de faibles pensions. En effet, de plus en plus de retraités âgés, et en particulier des femmes vivant seules, sont en situation de grande précarité.

Concernant la perte d'autonomie, des mesures urgentes sont nécessaires pour aider à financer l'APA (Allocation personnalisée d'autonomie) et donner de réels moyens aux services d'aides à domicile. Il est indispensable de diminuer le reste à charge des personnes âgées et des familles. Nous devons rappeler la nécessité de créer un droit à prestation universelle de compensation de la perte d'autonomie quel que soit l'âge, prise en charge par la solidarité nationale, dans le cadre de la sécurité sociale.

L'accès aux soins est un droit fondamental qui doit être effectif pour tous, partout et à tout moment. Il est sérieusement mis à mal par la hausse des dépenses de santé directes (divers forfaits, dépassements d'honoraires ou franchises médicales), et par la hausse des cotisations des complémentaires santé.

Les difficultés d'accès aux soins ne sont pas propres aux retraités, elles frappent tous les Français. Mais ces difficultés prennent une importance accrue pour les retraités âgés, en raison des handicaps liés au vieillissement. Des mesures concrètes et rapides doivent être prises afin de renforcer notre système de protection sociale solidaire.

Toutes ces difficultés ont amené les organisations syndicales à appeler à manifester le 11 octobre. Nous avons des propositions concrètes à formuler, les retraités ne doivent pas être oubliés.

Jean-Paul Tripogney
Secrétaire Général UNSA Retraités



La France au bord de la récession

Depuis des mois, la situation économique et sociale française est très préoccupante.

La France est au bord de la récession, avec un taux de croissance nul pour le troisième trimestre 2012, après un taux négatif de -0,1% au second trimestre. La quasi-totalité des pays européens se trouvent dans la même situation, en particulier les principaux partenaires de la France que sont l'Italie, l'Espagne et la Grande-Bretagne.

De nombreux experts prévoient un taux de croissance de 0,3% pour 2012 et entre 0,5% et 0,8% pour 2013. Ces mêmes experts considèrent que l'économie européenne est entrée dans une période de faible croissance (entre 0,5% et 1,5%) sur plusieurs années.

Durant l'été, de nombreux plans sociaux ont été annoncés touchant tous les secteurs de l'économie. Les derniers chiffres de l'INSEE confirment une aggravation de la situation de l'emploi : 2,99 millions de demandeurs d'emplois en catégorie A fin juillet, soit une augmentation de 1,4% en un mois. C'est la quinzième hausse mensuelle consécutive.

La France connaît un recul continu de la production. Tous les voyants sont au rouge et on ne voit pas la fin du tunnel.

Évolution des prix à la consommation

L'augmentation des prix en août (+0,7%) gomme les bons chiffres de juin (-0,1%) et juillet (-0,4%), et maintient l'évolution annuelle à +2,1% au-dessus de la prévision faite par le précédent gouvernement (1,7%).

La sécheresse de ces chiffres ne doit pas cacher la réalité, la dure réalité, que rencontrent les retraités et notamment les bénéficiaires (si l'on peut dire) des petites pensions, en-dessous du seuil de pauvreté, soumis aux dépenses contraintes dont l'importance relative est sous-estimée dans l'indice des prix à la consommation.

Nous continuerons de dénoncer cette situation en intervenant au ministère et en manifestant notre mécontentement le 11 octobre.

Journée nationale du CNRPA

Jeudi 4 octobre 2012

La journée nationale du CNRPA –Comité national des retraités et personnes âgées- se déroulera le jeudi 4 octobre 2012 au Ministère des Affaires sociales et de la Santé.

Tous les CODERPA (Comité départemental des retraités et personnes âgées) sont invités à désigner deux représentants pour participer à cette journée.

Cet évènement est un moment privilégié pour faire connaître la réflexion de ce Comité concernant la place des personnes âgées et des retraités dans la société ainsi que leurs attentes et leurs préoccupations.

C'est également l'occasion de disposer d'un temps d'échanges important avec les interlocuteurs de « terrain » que sont les membres des CODERPA, riches de leurs expériences et leurs compétences.

Le CNRPA a adressé à chaque CODERPA une enquête sur l'accès aux soins.

Cette journée sera également l'occasion de rendre compte de cette enquête.

contacter l'UNSA-Retraités :

UNSA-Retraités
21 rue Jules Ferry
93177 Bagnolet Cedex
Tél. : 01 48 18 88 66 ou
01 48 18 88 62
Fax : 01 48 18 88 94
E-mail :
unsa-retraites@unsa.org
nicole.castel@unsa.org



Des propositions inquiétantes

Dans un récent rapport, la Cour des Comptes préconise de remettre en cause certains avantages fiscaux et sociaux dont bénéficient les retraités, afin de réduire le déficit de la Sécurité Sociale.

La Cour des Comptes a examiné les dispositifs fiscaux et sociaux favorables aux retraités et suggère d'en modifier plusieurs.

Elle propose de supprimer progressivement l'abattement de 10% sur l'impôt sur le revenu, ainsi que l'exonération d'impôt des majorations de pensions pour les parents ayant élevé au moins trois enfants.

Elle préconise également l'alignement du taux de CSG des retraités les plus aisés (actuellement 6,6%) sur les salariés (actuellement 7,5%).

Ce n'est pas la première fois que ces propositions sont faites. Depuis des années, certains économistes avancent ces solutions. L'inspection des Finances, dans son rapport sur les niches fiscales, avait déjà fait des propositions similaires.

Même si la Cour des Comptes prend quelques précautions en précisant qu'il faut préserver les droits des plus fragiles, les retraités percevant de faibles pensions, ces propositions sont extrêmement inquiétantes pour l'ensemble des retraités.

Nous serons très attentifs aux décisions qui seront prises par le gouvernement.

Les retraités doivent rester mobilisés, notre action du 11 octobre doit nous permettre de mettre l'accent sur les problèmes réels qui se posent aujourd'hui aux retraités.

Rétablissement de l'AMD dans la Fonction Publique

L'aide ménagère à domicile (AMD) pour les retraités de la Fonction Publique d'État a été supprimée en 2009 (voir notre article dans la lettre n°20). Le gouvernement Fillon s'était engagé à rétablir l'AMD. L'ancien ministre de la Fonction Publique avait négocié avec les organisations syndicales les conditions de ce rétablissement en Comité Interministériel de l'Action Sociale (CIAS). Il avait pris l'engagement de tout mettre en œuvre au 1er mars 2012.

Mais l'ancien gouvernement n'a pas signé et publié le décret de l'arrêté nécessaire.

Dès le nouveau gouvernement en place et lors des toutes premières rencontres avec le ministre de la Fonction Publique, l'UNSA Fonctionnaires a dénoncé ce retard et demandé la signature des textes et leur publication.

C'est chose faite depuis le 28 juillet 2012, décret et arrêté ont été publiés.

Le dispositif d'AMD comprend deux volets : un plan d'action personnalisé, recouvrant un ensemble de services, et une aide habitat et cadre de vie, destinée à accompagner financièrement les personnes dont le logement doit être aménagé pour permettre leur maintien à domicile. Les personnes concernées sont celles âgées d'au moins 55 ans et dont l'état de santé peut être assimilé aux groupes iso-ressources 5 ou 6. L'aide est ouverte sous condition de ressources et la participation de l'État est modulée en fonction du montant des ressources de la personne concernée.

La mise en œuvre du dispositif est confiée à la branche retraite du régime général, jusqu'au 31 décembre 2015. L'aide est attribuée par la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) après une évaluation des besoins de la personne.

Une convention a été signée entre la CNAV et le gouvernement qui confie à la CNAV la gestion de cette prestation pour le compte de l'État.



Comité de Direction de la FERPA

L'UNSA Retraités est membre de la FERPA (Fédération Européenne des Retraités et Personnes Agées) et participe au Comité de Direction de la FERPA.

Au cours du traditionnel examen de la situation économique et syndicale, ont été abordés les points suivants :

- La crise, tant économique que financière : condamnation des politiques d'austérité aux conséquences désastreuses pour les retraités et personnes âgées (dans la plupart des pays, le montant des pensions est largement diminué, comme en Espagne : -14%)
- L'action dans différents pays, des « populistes » visant à moins d'Europe et à l'abandon de l'euro (comme en Bavière), et niant la nécessité d'une Europe sociale.
- L'adoption des règles financières budgétaires.

Le point a été fait ensuite sur les actions syndicales en cours :

- Colloque de Chypre sur le vieillissement actif et solidarité intergénérationnelle.

Les conclusions à tirer en matière d'actions syndicales à venir.

- Initiatives sur la dépense et les soins de longue durée : une décision définitive sera prise au prochain Comité Exécutif.
- Les services sociaux d'intérêt général : nécessité d'approfondir la question.
- Réunion du Comité des Femmes (approbation de l'ordre du jour)
- Ordre du jour du prochain Comité Exécutif.

Le jeudi 11 octobre

Les retraités se mobilisent

- Pour défendre leur pouvoir d'achat et tout particulièrement celui des retraités percevant de basses pensions ;
- Pour améliorer l'accès aux soins afin que ce droit fondamental soit effectif pour tous ;
- Pour une réelle prise en charge de la perte d'autonomie, par la solidarité nationale.

En Ile de France, participez à la manifestation. Rassemblement prévu à 13H30 à Sèvres-Babylone

Dans les départements, prenez contact avec l'Union départementale pour connaître les modalités d'action décidées localement.

Retraités de l'UNSA, cette lettre électronique vous est destinée.
Pour la recevoir régulièrement,
veuillez faire votre demande par e-mail à :
Unsa-retraites@unsa.org